CANTON DE VAUD

COMMUNE DE MORGES

PLAN D' AFFECTATION

ECHELLE 1:10000

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE: 3 JUIN 1986
LE SYNDIC LE SECRETAIRE

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU: 6.6.1986 AU: 7.7.1986
LE SYNDIC LE SECRETAIRE

ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL
LE: 6 AVRIL 1988
LE PRESIDENT LA SECRETAIRE

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU: 17.5.1988 AU: 15.6.1988
LE SYNDIC LE SECRETAIRE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D' ETAT
DU CANTON DE VAUD
LE: 2 MARS 1990
L' ATTESTE LE CHANCELIER

- ZONE DE PROTECTION DU CENTRE HISTORIQUE
- ZONE DU CENTRE HISTORIQUE
- ZONE DU SECTEUR DES FOSSES
- ZONE D' EXTENSION DU CENTRE
- ZONE PERIPHERIQUE
- ZONE DE VILLAS
- ZONE INDUSTRIELLE A
- B ZONE INDUSTRIELLE B
- ZONE ARTISANALE

(ZONE INDUSTRIELLE A, ZONE INDUSTRIELLE B, ZONE ARTISANALE: APPROUVE LE 8.5.1987)

- ZONE DE CONSTRUCTIONS D'INTERET PUBLIC ET D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS
- ZONE DE VERDURE
- ZONE DE SPORTS
- ZONE DE CAMPING
- ZONE A OCCUPER PAR PLAN DE QUARTIER ET PLAN PARTIEL D' AFFECTATION *
- ZONE OCCUPEE PAR PLAN DE QUARTIER ET PLAN PARTIEL D' AFFECTATION
- ZONE INTERMEDIAIRE
- ZONE AGRICOLE, VITICOLE ET DE PROTECTION DES SITES
- AIRE FORESTIERE

* cf. article 64 al.2: la couleur indique l' affectation de référence, correspondante à une des zones mentionnée ci-dessus.

(II) DEGRES DE SENSIBILITE I – IV

APPROUVE LE 19.3.1993

ATTENTION PGA EN RÉVISION